



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun
au service de tous



Le Service Civique « formule combinée »



Le Service Civique, c'est quoi ?



Le Service Civique, c'est quoi ?

- * L'engagement de Service civique s'adresse aux **jeunes de 16 à 25 ans**.
- * Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de **6 à 12 mois**, pour l'accomplissement d'une **mission d'intérêt général** dans un des 9 domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation.



**SERVICE
CIVIQUE**

Une mission pour chacun
au service de tous

Et toi ! dans quel domaine
te projettes-tu ?



Domaine Solidarité



Domaine Santé



Domaine Education pour tous



Domaine Culture et Loisirs



Domaine Sports



Domaine Environnement



Domaine Mémoire et citoyenneté



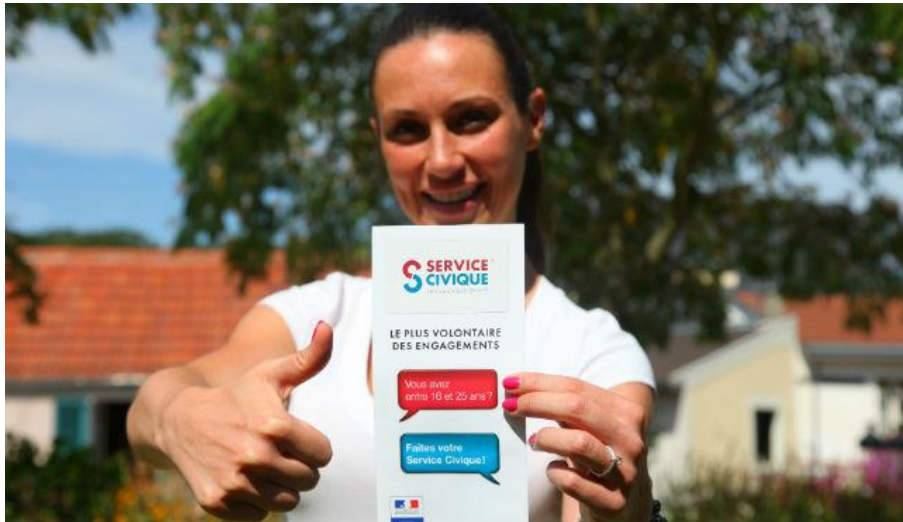
Domaine développement international et action humanitaire



Domaine Intervention d'Urgence



Pourquoi le Service Civique pour toi ?



Te proposer un nouveau cadre d'engagement, dans lequel tu pourras mûrir, gagner en confiance, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à ton propre avenir, citoyen comme professionnel.

Formule combinée ?

- * Cette formule consiste en une **alternance entre le Service civique et une formation suivie dans un établissement scolaire.**
- * Tu es engagé volontaire 3 jours par semaine
- * Les 2 autres jours, tu es accueilli par un établissement scolaire pendant toute la durée de la mission de Service civique (hors congés scolaires).



Indemnités



- * Une indemnité de **467,34 euros** net par mois - quelle que soit la durée hebdomadaire du contrat - est directement versée au volontaire par l'État.
- * De plus, la structure d'accueil verse au volontaire une prestation en nature ou en espèce, correspondant à la prise en charge des frais d'alimentation (fourniture de repas) ou de transports. Le montant minimal de cette prestation est fixé à **106,31 euros** par mois.
- * Par ailleurs, les jeunes bénéficiaires ou appartenant à un foyer bénéficiaire du RSA au moment de la signature du contrat de Service Civique, ou titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5ème, 6ème ou 7ème échelon au titre de l'année universitaire en cours profitent d'une majoration d'indemnité de 106,38 € par mois.
- * **Au total, selon les situations, les volontaires en Service Civique perçoivent entre 573,65 € et 680,03 € par mois.**

Trouver des missions

Sur le Web:

<http://www.service-civique.gouv.fr>

et avec l'aide du Lycée et d'Acteurs



**SERVICE
CIVIQUE**

Une mission pour chacun
au service de tous

